



Entreprise contre salarie, que faire ?

Par **liali**, le **18/03/2011** à **15:24**

Bonjour,rnrnJe me permets de venir ici pour parler d une histoire complètement folle et espere avoir des avis constructifs, et peut etre meme une aide, qui sait.... rnrnAu sein de mon travail, un collegue avec qui je m entendais parfaitement a commencer a "vriller". Il m envoyait des tonnes de mails et textos. J ai beau eu lui dire d arreter, cela n as pas marcher (il m as dis "tant que tu ne reponds pas, moi je continue"). Donc messages a 4h du mat pour savoir ce que je fais avec qui etc. rnJe precise que je nai jamais rien fais ni meme penser faire avec cette personne. Rapports purement PROFESSIONNEL, jamais vu a l exterieur des horaires de bureau. Jamais toucher, rien d intime entre nous. rnDonc suite a son harcèlement, je ne savais pas quoi faire et qui demander de l aide. Le commissariat m as "dissuade" (je l ai ressenti comme tel) de porter plainte. rnJ en ai parle a mon employeur. Qui m as conseille de faire une main courante. Et de porter plainte si vraiment il insitait. rnLe RH a donc decide (sans mon avis, sans rien me demander) de licencier cette personne. rnrnA ce jour (6 mois apres), le salarie licencie tente une action en justice pour "licenciement abusif". rnL entreprise me demande a present des preuves (comme si j allais garder les messages d un fou, qui plus es, qui me fesais peur). rnJai des mains courantes faites apres le licenciement (vu qu il a continue a me harceler). rn(Ne fallait il pas qu il me les demande avant de le licencier ?)rnrnBeaucoup, dans mon entourage, me dise que l entreprise va se retourner contre moi. rnQue puis je faire pour me defendre fasse a mon entreprise ? rnrnJe n ai rien a cacher. rnLe tare me harcelait reellement, mais n ai rien garder comme preuve. rnDe plus je suis complètement paumee. Je ne voulais pas que ca en arrive la. rnJe voulais juste demander conseil et que l on m aide a le faire arreter. rnIl a ete licencie, il a continue de me harceler, et en plus ca me retombe dessus. rnQue faire ??? rnrnS il vous plait, conseillez moi...

Par **Cornil**, le **20/03/2011** à **17:29**

Bonsoir "tati"
Keep cool!
Tu as fait ce que l'entreprise demandait: des "mains-courantes". Elle a fait ce bon lui semblait.
Elle ne peut en aucun cas se retourner contre toi. Au besoin, tu peux faire une attestation, si tu le souhaites, relatant les faits sans plus, ce qui serait "correct" si tes indications à l'employeur n'ont été qu'orales. Mais inutile d'en faire plus.
Pour la poursuite du harcèlement par internet, facile de classer cet énergumène en expéditeur indésirable par un logiciel antispam même gratuit (ex spamihilator, que j'utilise)
Bon courage et bonne chance.